

Jeu Concours Sculpture Sophie Mocquillon

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Chocolaterie de Puyricard (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 44538847300024
dont le siège social est situé av Georges Fabry, 13540 Puyricard

Organise du 24 décembre à 12h00 au 31 décembre à midi, un jeu gratuit sans obligation d'achat
intitulé : « Jeu Concours :Gagnez cette sculpture en chocolat » (ci-après dénommé « le Jeu »),
selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Le jeu-concours est accessible à partir de la page

<https://www.facebook.com/Puyricard/>

Pour jouer, les participants doivent :

- aller sur la page Facebook Chocolats de Puyricard
- poster une photo en commentaire à la publication du 25 décembre « [JEU CONCOURS] gagnez cette Sculpture en Chocolat »

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera déterminé le 31 décembre à midi. L'artiste Sophie Mocquillon choisira la photo gagnante.

Le gagnant devra venir récupérer la sculpture dans les 30 jours suivant le résultat. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de [7] jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

La sculpture ne sera en aucun cas expédiée ni livrée. Le gagnant devra venir la récupérer sur place à la boutique d'atelier de la chocolaterie de puyricard, avenue Georges de Fabry, aux horaires d'ouverture.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté d'un lot : la sculpture de Sophie Mocquillon

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande par email à la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.